Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602014-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 26 février 2026

_____

Objet de la délibération
DENOMINATIONS DE VOIES

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Laure LE DOUSSAL pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Peggy CACLIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement **N° 2026.02.014**

Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ

Dans le cadre de la création de deux nouvelles opérations de construction, il est proposé la dénomination de deux voies :

- L'une concerne la création de 26 logements Impasse des Chênes portée par PRIMAXES,
- La seconde porte sur la réalisation d'un lotissement de 9 lots portée par un propriétaire privé à Kerpotence / Saint-Gilles.

Dans le cadre des orientations générales déjà mises en œuvre, il est proposé de poursuivre la féminisation des noms des rues, l'usage du Breton ainsi que de la toponymie.

Ainsi, il est proposé pour la première voie située dans le secteur Allende / Impasse des chênes :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602014-DE

Impasse
Joséphine PENCALET
PENN SARDIN

_____

Hent-dall
Joséphine PENCALET
PENN SARDIN

Pour la seconde voie de desserte à Saint-Gilles, il s'agirait de :

Impasse
Park BIHAN

_____

Hent-dall
Park BIHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales l'article L.2121-29 et notamment l'article L.2121-30,
Vu la Loi 3DS du 21 février 2022,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 2 février 2026,
Vu l'avis de la Commission Ville en date du 11 février 2026,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la dénomination des deux voies suivantes :
- Impasse Joséphine PENCALET « PENN SARDIN »
- Impasse Park BIHAN

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Signé par : Michèle DOLLE
Date : 05/03/2026
Qualité : MAIRE DE HENNEBONT

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr